



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Discours d'Éric DUPOND-MORETTI, garde des Sceaux, ministre de la Justice Cérémonie d'installation de la 215^{ème} promotion des surveillants pénitentiaires

Ecole nationale d'Administration pénitentiaire (ENAP), Agen

Mardi 21 février 2023

- seul le prononcé fait foi -

Monsieur le ministre, cher Stanislas,
Monsieur le Préfet,
Madame la députée, monsieur le Sénateur,
Monsieur le Maire,
Mesdames et messieurs les chefs de cour et de juridiction,
Mesdames, messieurs les élus,
Monsieur le directeur de l'école,
Madame la Présidente du Conseil d'administration,
Mesdames et Messieurs les représentants des personnels,
Mesdames et Messieurs,

Que je suis heureux de revenir sur ces terres agenaises, dans cette si belle école qui forme aux métiers de l'administration pénitentiaire, si essentiels pour la sécurité de notre pays !

Je n'oublie pas qu'ici même, en 2018, le président de République, récemment élu, déclarait : *Il faut faire de la prison un temps utile et un lieu de dignité parce que c'est une condition même de cette fonction éducative de la peine mais aussi de la protection de la société dans la durée.* »

S'adressant aux élèves surveillants, il disait également : *« Je n'ignore rien de ce que vous vivez au quotidien, des agressions inacceptables, des difficultés des conditions d'exercice de votre mission. Je sais les problèmes d'attractivité et de fidélisation. Ce sujet sera traité par l'amélioration de la gestion des carrières et la formation. »*

En 2020, je partageais avec vous mes priorités :

D'abord la sécurité des personnels : dans ce domaine, ce sont près de 250 millions qui ont été engagés depuis 2021 pour poursuivre les travaux de sûreté sur les domaines, pour déployer les systèmes de brouillage des communications, pour améliorer les dispositifs de lutte anti-drones et pour doter les personnels en terminaux portatifs.

Ensuite le budget avec cette année encore une hausse du budget de 8% pour le ministère et donc pour l'administration pénitentiaire dont 34 millions destinés à la revalorisation de vos métiers. En 2023, je porte une revalorisation importante des corps d'encadrement et des officiers, des corps techniques, des formateurs, des moniteurs de sport.

Puis le programme immobilier et ses 15 000 places qui sont un levier essentiel et pérenne pour améliorer tant les conditions de détention que vos conditions de travail. Ce plan, vous le savez, permettra d'augmenter la capacité carcérale de 60 000 à 75 000 places.

Depuis mon arrivée à la tête de ce ministère, j'y suis engagé pleinement. En ce moment-même, ce sont

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau de presse : Tél : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

18 opérations qui sont en chantier dans toute la France et dont 10 seront finalisées en 2023.

D'une façon générale, ce sont environ la moitié des établissements qui seront opérationnels en 2024, sur la cinquantaine de chantiers que compte le plan 15 000.

La formation, ensuite, qui est également un enjeu crucial.

La formation initiale, celle que vous recevez ici, à l'ENAP, et la formation dont vous devez bénéficier tout au long de votre parcours professionnel. Dans ce domaine, je suis heureux de vous informer que, parmi les mesures du plan d'actions issu des états généraux de la justice, j'ai décidé de créer plusieurs centres interrégionaux de formation qui vous permettront de vous professionnaliser de manière efficiente au plus proche de vous et de vos besoins. Une vie professionnelle avec une formation de proximité, une carrière avec des missions variées, c'est le gage d'un parcours professionnel attractif, diversifié, valorisé et valorisant.

A de nombreuses reprises, j'ai porté devant vous le changement nécessaire du rôle du surveillant, qui, parce qu'il est au contact permanent des détenus, est un acteur essentiel de leur prise en charge et un interlocuteur de premier plan pour la sécurité et la réinsertion des personnes incarcérées.

Ce choix d'un métier profondément humain vous honore car c'est un métier difficile.

Afin d'en améliorer l'attractivité, et comme je m'y étais engagé, j'ai porté et obtenu en 2022 une réforme d'ampleur de la carrière avec la fusion des grades de surveillant et de brigadier afin de favoriser des parcours plus fluides, plus rapides et mieux valorisés.

Un effort important a été fait pour revaloriser également les rémunérations des jeunes agents débutant dans la profession. Ainsi un surveillant pénitentiaire en début de carrière aura vu entre 2017 et 2022, sa rémunération augmenter de 200 euros net par mois pour passer de 1 770 à 1 980 euros nets mensuels.

C'était déjà très ambitieux mais il fallait, à mon sens, aller plus loin au regard de l'évolution des missions qui vous sont confiées et de la difficulté de vos tâches.

Nous voici en 2023 et c'est pour moi un immense plaisir de partager avec vous une avancée majeure. Après cette réforme inédite de 2022, place à une réforme historique, celle que vous attendez depuis longtemps.

Mesdames, et Messieurs, à compter du 1^{er} janvier 2024, le corps des surveillants pénitentiaires passera en catégorie B et celui des officiers en catégorie A. C'est une avancée historique car depuis longtemps réclamée, et totalement méritée, vous qui incarnez la troisième force de sécurité de notre pays.

Je tiens à remercier le ministre de la transformation et de la fonction publique ainsi que Madame la Première ministre qui ont rendu cette avancée essentielle possible.

Elle est le plus beau signe de reconnaissance que la République puisse vous témoigner. Outre une revalorisation indiciaire et indemnitaire importante, cette réforme prévoit que le corps des surveillants sera désormais accessible aux titulaires du baccalauréat.

Par ailleurs, et si le Parlement le valide, nous pourrons organiser des recrutements d'agents contractuels qui viendront vous seconder dans vos missions. Cela nous permettra d'attirer des jeunes, de les accompagner dans la découverte des métiers pénitentiaires, de susciter des vocations. Vocations dont nous avons tant besoin pour répondre aux enjeux qui sont les nôtres : recruter des agents et fidéliser leurs compétences.

Vos fonctions sont essentielles pour assurer la sécurité de nos concitoyens, assurer la réinsertion des personnes que nous prenons en charge et lutter contre la récidive. En tant que troisième force de sécurité intérieure, il nous fallait valoriser vos missions et reconnaître vos compétences. Le Gouvernement l'a entendu, le Gouvernement l'a compris, le Gouvernement le permet.